



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Équipements des soignants

Question au Gouvernement n° 3359

Texte de la question

ÉQUIPEMENT DES SOIGNANTS

M. le président. La parole est à Mme Caroline Fiat.

Mme Caroline Fiat. Monsieur le ministre des solidarités et de la santé, la France ne s'est pas remise du confinement. Derrière les fermetures et les mesures fortes qui reviennent pour faire face à la recrudescence du virus, il y a le souvenir : chaque Français se souvient de ce printemps sans masques, sans blouses, sans protections, pour des soignants qui luttèrent, exténués et démunis, contre le virus.

Le Président de la République avait alors prononcé un discours pour avertir : « Nous sommes en guerre. »

M. Bruno Millienne. Eh oui !

Mme Caroline Fiat. Or nos soldats de la santé manquaient terriblement d'équipement. Hier, il n'y avait pas de masques ; demain, ils seront trop chers à financer pour les professionnels de santé. En effet, à compter du 5 octobre prochain, les infirmières libérales ne pourront plus bénéficier des dotations de l'État pour se masquer !

Dans le même temps, les prix explosent. Les professionnels de santé, qui font tenir le pays debout depuis près de six mois, se voient infliger un coût supplémentaire ! Le prix des gants, souvent produits en dehors du pays, a doublé ces dernières semaines !

M. Maxime Minot. Eh oui !

Mme Caroline Fiat. Les professionnels sont victimes du dogme de la concurrence libre et non faussée. Vous promettiez pourtant d'aider le monde de la santé, quoi qu'il en coûte ! En fin de compte, ce sont les spéculateurs qui décident des prix. *(Applaudissements sur les bancs du groupe FI. – M. Maxime Minot applaudit également.)*

Et que dire du cadeau fait aux laboratoires ? Alors que le Parlement avait voté l'obligation de stocker pendant quatre mois des médicaments d'intérêt thérapeutique majeur, ce délai pourrait être ramené à deux mois, voire un seul ! Cette mesure est contraire à l'intérêt général !

M. Maxime Minot. Exactement !

Mme Caroline Fiat. Le bon sens consisterait à se prémunir contre une seconde vague, non à chercher à reproduire ce qui n'a pas fonctionné pendant la première. *(Mme Mathilde Panot applaudit.)* C'est une lourde différence entre votre conception, votre vision de la santé et la nôtre. Vous vous soumettez à la spéculation et aux laboratoires, faisant fi de l'intérêt sanitaire des Français. Quand donc allez-vous sérieusement ériger l'intérêt

sanitaire des Français en priorité nationale ? (Applaudissements sur les bancs du groupe FI et sur quelques bancs des groupes LR, SOC et GDR.)

Mme Danièle Obono. Bravo !

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Permettez-moi de relever une forme de paradoxe, madame Fiat : vous mettez en avant une mesure que vous jugez importante, à savoir l'obligation faite aux laboratoires de stocker sur le territoire européen des médicaments d'intérêt thérapeutique majeur, et vous semblez me reprocher de ne pas l'appliquer, alors que j'en ai été l'auteur. (*Exclamations sur les bancs du groupe FI.*) Adoptée par le Parlement à une majorité massive, elle est en train d'être mise en œuvre. La loi et le décret mentionnent une durée de stockage maximale de quatre mois, ce délai variant évidemment en fonction de la nature du traitement – il peut notamment s'agir d'un vaccin – et de sa durée de conservation – encore faut-il que celle-ci atteigne quatre mois. (Mêmes mouvements.) Nous pouvons nous enorgueillir, vous et moi, d'avoir adopté cette mesure, car c'est une bonne mesure, je vous remercie de l'avoir rappelé.

J'espère que vous voterez pour d'autres bonnes mesures, celles qui sont issues du Ségur de la santé et figureront dans le PLFSS qui vous sera présenté prochainement. Je sais – je le dis sincèrement – que vous êtes très attachée aux soignants et attentive à leur quotidien. Vous allez donc voter avec la majorité, j'en suis sûr, pour la revalorisation des salaires de plus de 1,5 million de soignants – qui sont la plupart du temps des femmes – pour 8,2 milliards d'euros. Vous allez voter pour l'investissement de 6 milliards en faveur des hôpitaux et des EHPAD. Vous allez voter pour la reprise de 13 milliards de dette des hôpitaux, afin de desserrer l'étau et de leur permettre d'investir. Vous allez voter avec la majorité, j'en suis sûr, pour la création de 4 000 lits. Vous allez voter, j'en suis sûr, pour le recrutement de 15 000 soignants supplémentaires dans les hôpitaux. Vous allez également voter pour les mesures destinées à soutenir les aides à domicile, qui figureront dans le PLFSS et le projet de loi relatif à l'autonomie. Ces mesures, que nous défendons et que vous allez voter, vont dans le bon sens, celui de l'intérêt collectif. Elles sont sans précédent par leur ampleur, leur champ et leur impact sur notre système de santé.

Il nous arrive souvent d'être en désaccord, madame Fiat, mais, en l'espèce, je suis sûr que nous tomberons d'accord. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM et sur quelques bancs du groupe Dem.*)

M. Bruno Millienne. Bravo !

M. le président. La parole est à Mme Caroline Fiat.

Mme Caroline Fiat. Vous ne prévoyez donc rien pour les infirmières libérales : elles devront payer leur équipement de protection individuelle, et vous en remerciez. (*Applaudissements sur les bancs du groupe FI, sur plusieurs bancs du groupe GDR et sur quelques bancs du groupe LR.*)

Et, pour ce qui est du passage de la durée de stockage de quatre à un mois, non, je ne suis pas d'accord. (*Applaudissements sur les bancs du groupe FI.*)

Mme Danièle Obono. Bravo !

Données clés

Auteur : [Mme Caroline Fiat](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3359

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 septembre 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [30 septembre 2020](#)